

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1011

présenté par  
Mme Buis

-----

**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de santé numérique »

les mots :

« numérique de suivi et d'entretien ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expression « carnet de santé numérique » pousse à un parallèle inapproprié avec le carnet de santé des individus : il convient donc de lui substituer l'expression plus neutre de « carnet numérique de suivi et d'entretien »